

# CONSEIL MUNICIPAL du 10 MARS 2026

Etaient présents : MM. Flamand, Rochard, Bocquillon, Chilarski. Mme Mercier.

Etait excusée : M. Mme Mauroy.

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire se retire et Madame Mercier procède à la présentation du compte financier unique adopté à l'unanimité (en euros).

Section de fonctionnement :

Dépenses	416 022.48
Recettes	539 382.09 (et excédent reporté de 250 993.78 €)

Soit un excédent de 123 359.61 €

Section d'investissement

Dépenses	80 360.66 (et 168 439.31 € de déficit reporté)
Recettes	227 235.32

Soit un excédent de 146 874.66 €

Et un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement	374 353.39 €
Déficit d'investissement	21 564.65 €

## AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2025 (374 353.39 €) à l'article 1068 recette d'investissement pour un montant de 124 869.54 € destiné à couvrir le déficit d'investissement augmenté des restes à réaliser en dépenses d'investissement et diminué des restes à réaliser en recettes d'investissement et le solde de 249 483.85 € à l'article 002 résultat de fonctionnement.

Le déficit d'investissement (21 564.65 €) sera inscrit à l'article 001 en dépense d'investissement.

## MOTION USINE BOSCH

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Moulins communauté, ayant la compétence économie, a pris une délibération de soutien à l'usine Bosch de Moulins-Yzeure dont la fermeture est annoncée. Moulins communauté a pris des contacts avec différents ministères afin d'assurer une production et de garder les emplois. Moulins communauté demande à toutes les communes de son territoire d'adopter cette motion.

Après discussion, le conseil municipal soutient cette démarche.

## DEPART PEDICURE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Marciniak, pédicure, se retrouvant seul avec un loyer plus important à Saint-Pierre le Moutier, a dû quitter son cabinet du Veudre,

## SEMAINE SCOLAIRE

Le conseil municipal donne un avis favorable au maintien de la semaine scolaire de 4 jours selon les horaires suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h20 à 16h20.